



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

-
REPUBLIQUE FRANCAISE

-
Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

OBJET : Changement d'affectation partiel du parking des Marronniers

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu l'article L.2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°2016-80 du 22 septembre 2016 approuvant la cession des parcelles cadastrées section G n°1936 et 776 à la société ECOCINE VERDON ;

Vu la délibération n°2018-006 du 27 février 2018, approuvant la concession de 42 places de stationnement sur le parking dit Parking des Marronniers à la société ECOCINE VERDON ;

Considérant que la construction d'un complexe cinématographique sur le territoire de la commune participe au développement économique et touristique local et permet d'enrichir l'offre culturelle à destination des habitants de la commune et de ses visiteurs ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la société ECOCINE VERDON a pour projet de construire un complexe cinématographique sur les parcelles cadastrées section G n°1936 et 776, situées au

lieu-dit « La Peyresse ». Ce projet nécessite la création de 54 places de stationnement, seules 12 places peuvent être créées sur le terrain d'assiette.

Les 42 places de stationnement concédées, initialement affectées aux besoins de la circulation terrestre, demeurent dans le domaine public communal mais il convient de modifier leur affectation en les affectant, désormais, à la concession de stationnement précitée.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'affectation initiale des 42 places de stationnement figurant sur le plan ci-annexé en les affectant à la concession de stationnement conclue entre la commune et la société ECOCINE VERDON.

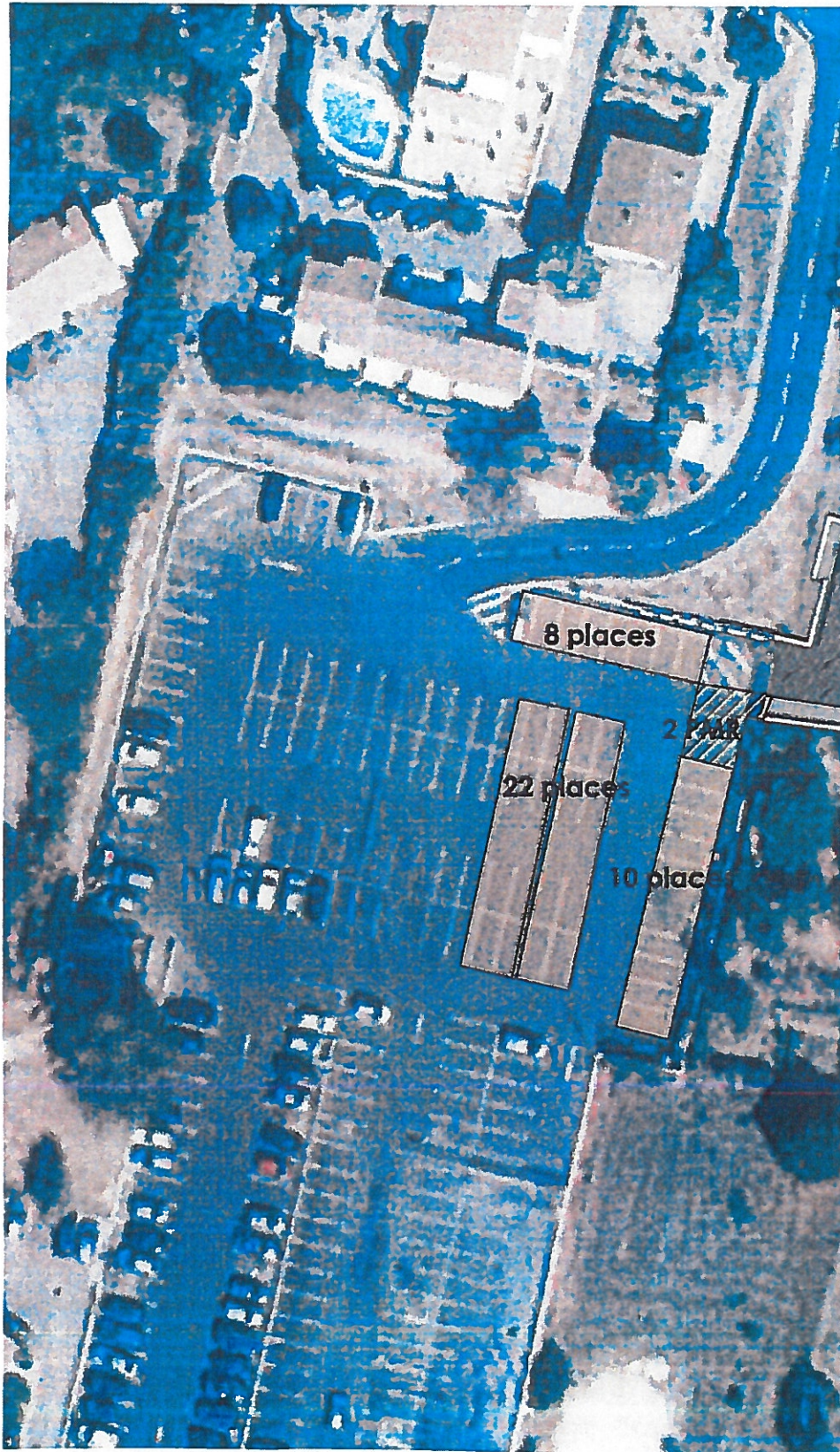
Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire,



Paul Audan



Accusé de réception en préfecture
004-210400941-20180405-DEL-2018-011-DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018